RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Territoire de Belfort DANJOUTIN

N° 086/2024

ARRÊTÉ DU MAIRE

Raccordement d'un collectif ENEDIS Rue Paul ELuard

Le Maire de la commune de DANJOUTIN

VU

La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2215-1

Le code de la route et notamment les articles R.411-8 ; R.411-25 ; R.411-26 ; R.411-28 et R.413-1 $\,$

L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété

L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 4e partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié

L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8e partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992

Le règlement municipal de voirie

CONSIDERANT

Les travaux de raccordement, rue Paul Eluard à Danjoutin, par Lignes et Réseaux de l'Est, 11 rue des Artisans, 68720 ILLFURTH.

ARRÊTE

Article 1

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 074/2024 du 6 Mai 2024.

Article 2

La rue Paul Eluard sera fermée à la circulation de 7h à 17h, avec interdiction de stationner dans la zone des travaux.

Article 3

La signalisation sera installée par les services chargés des travaux en conformité avec les prescriptions de l'instruction générale sur la signalisation routière.

Article 4

Le présent arrêté prendra effet à la date du 03 juin 2024 jusqu'au 21 juin 2024.

Article 5

Les infractions aux dispositions du présent règlement seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 6

Le présent arrêté sera affiché. Ampliation sera remise, chacun pour exécution en ce qui le concerne, à :

- LIGNES ET RESEAUX DE L'EST, 11 rue des Artisans, 68720 ILLFURTH l.wininger@lr-est.fr , s.flota@lr-est.fr
- Communauté d'Agglomération Belfortaine, place d'Armes, 90020 Belfort cedex
- D. D. T., place de la Révolution française, BP 605, 90020 Belfort cedex
- Conseil Départemental du Territoire de Belfort
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- Service Départemental d'Incendie et de Secours, 4 rue Romain Rolland, Belfort
- Caserne Belfort Sud
- Services techniques de la commune de Danjoutin

DANJOUTIN, le 29 mai 2024 Le Maire,

Emmanuel FORMET

Notifié et affiché le 31/05/2024